

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

M. Alexandre MARTINEZ
parti PS - GC
16 juin 2025
22 septembre 2025

Titre :

Déplacement du lieu d'une scène de la fête de la musique

Développement :

Je me permets de vous adresser une brève question orale. En effet, des citoyens m'ont approché pour faire part du déplacement du lieu d'une scène de la fête de la musique pour raisons de sécurité. La scène a été déplacée de la cour du collège de la gare à l'esplanade du théâtre. Les raisons invoquées sont des fondations trop peu solides du sol de la cour. Qu'en est-il pour les autres manifestations qui s'y déroulent et que se passerait-il si les services d'urgence devaient intervenir sur ce périmètre ?

1. CONTEXTE

L'installation d'une scène de la "Fête de la musique" avait été initialement prévue dans la cour du Vieux-Collège.

2. CONSIDÉRANTS

Suite à une demande d'autorisation formulée par le Service "Culture, Tourisme & Jumelage", le Service "Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports" a signalé que le mouvement répété de camions dans la cour entraînait une usure accélérée du sol.

En conséquence, il a été décidé de déplacer une des scènes de la Fête de la musique sur l'Esplanade du Crochetan. Ce cas de figure a permis de définir le fait que cette cour ne devait plus servir de lieu de manifestation impliquant les allers et venues de camions afin de préserver le sol et éviter des travaux lourds de réaménagement.

Les manifestations habituelles, telles que les "coffres ouverts", ne sont pas concernées puisqu'elles n'impliquent pas de véhicules lourds.

Concernant l'utilisation de véhicules d'urgence, il est précisé que ceux-ci peuvent intervenir en toute sécurité, leur utilisation étant par définition rare et ponctuelle.

Monthey, le 15 septembre 2025